

Arrêté du 6 mai 2000 relatif à l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire des personnels chargés de la prévention des incendies et de la lutte contre le feu dans les entreprises publiques ou privées, dans les établissements recevant du public ou

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	24/05/2000
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	INTE0000263A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000765534

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'intérieur, Vu le code général des collectivités territoriales (parties Législative et Réglementaire) ; Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ; Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment son article 65 ; Vu l'arrêté du 18 mai 1998 relatif à la qualification des personnels des services de sécurité incendie dans les établissements recevant du public ; Vu l'arrêté du 18 mai 1998 relatif à la qualification des personnels des services de sécurité incendie dans les immeubles de grande hauteur ; Vu l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires,

RÉFÉRENCE

ARRETE INTE0000263A du 24 mai 2000, « Arrêté du 6 mai 2000 relatif à l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire des personnels chargés de la prévention des incendies et de la lutte contre le feu dans les entreprises publiques ou privées, dans les établissements recevant du public ou ». Disponible sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000765534> (consulté le 31 août 2026).